

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée (article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapas	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) . Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici . En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct. Ou via les formulaires DC1 et DC2
3	<u>Renseigner son offre</u>	<p>Les documents à fournir au titre de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - l'annexe 1 (annexe financière) ; - le mémoire technique (selon le cadre de réponse transmis en annexe 2) et les échantillons (extraits du support de cours et du livret du stagiaire) ; - l'attestation d'assurance ; - un RIB. <p>Les documents et informations doivent être rédigés en langue française</p> <p><i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <p><i>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.</i></p> <p><i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i></p> <p><i>En cas de <u>sous-traitance</u>, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i></p> <p><i>Variantes interdites.</i></p> <p><i>Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.</i></p>
4	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE .

Analyse des offres

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants.

Critère technique Noté sur 50 points	Sous-critère 1	Expériences professionnelles dans le domaine concerné (15 points) < 5 ans = 2 points ≥ 5 ans et < 10 ans = 5 points ≥ 10 ans et < 15 ans = 10 points ≥ 15 ans = 15 points Expérience dans le domaine de la formation pour adulte (5 points) ≤ 5 ans = 3 points > 5 ans = 5 points Conformément à la clause IV de la partie CCTP, les formateurs devront être qualifiés a minima DI-L40 et DI-L70.	Noté / 20
	Sous-critère 2	Qualité du programme pédagogique Qualité du programme au regard des objectifs poursuivis, en prenant en compte : - La pertinence de la répartition (alternance) pratique/théorique, - Présentation de la mise en situation pratique des acquis théoriques - Progressivité mise en place pour la formation.	Noté / 15
	Sous-critère 3	Moyens mis en œuvre lors de la formation Qualité des supports (méthodologie, clarté et accessibilité pour tous niveaux de stagiaire, illustrations...) - Support de cours - Livret du stagiaire - Evaluation du stagiaire (Méthodologie) Les échantillons à fournir sont détaillés en annexe 2 – Cadre de réponse technique.	Noté / 15
Critère prix Noté sur 50 points	Le montant de l'offre retenue pour la notation financière est déterminé par l'addition des prix unitaires TTC des deux postes figurant au bordereau de prix (annexe 1 du présent document) après pondération selon les coefficients suivants : <u>Poste 1</u> : coefficient 0,70 <u>Poste 2</u> : coefficient 0,30 L'offre la moins-disante obtient 50 points tandis que les autres offres se voient attribuer les points selon la formule suivante : (offre la moins-disante / offre examinée) x 50		Noté / 50

Toute note technique inférieure à 25 points sur 50 points entrainera l'élimination de l'offre

Négociation

L'acheteur pourra négocier les 3 meilleures offres.

Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagement RSE du ministère :

Le ministre des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR). Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr. Ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du Ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information (DI/RFI) ainsi que les données essentielles.